

Informations générales



SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS IMPORTANT	1
2. CONSIGNES DE SECURITE.....	1
3. PRECAUTIONS PREALABLES A L'INSTALLATION	2
4. CONFORMITE CE	3
5. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	3
6. MISE AU REBUT.....	3

1. AVANT-PROPOS IMPORTANT

AVANT D'EFFECTUER TOUTE MANIPULATION, LIRE, COMPRENDRE ET SUIVRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS DES DIFFERENTES NOTICES FOURNIES AVEC L'EQUIPEMENT.



- Dans les notices fournies avec l'équipement, les pictogrammes ci-contre annoncent une MISE EN GARDE, voire un AVERTISSEMENT, accompagné(s) d'une consigne à respecter scrupuleusement.
- Le non-respect de ces consignes peut entraîner des risques importants de détérioration de l'équipement et/ou de blessures graves sur les personnes. **SUIVRE ET RESPECTER IMPERATIVEMENT CES CONSIGNES.**

2. CONSIGNES DE SECURITE



RISQUES DE CHOCS ELECTRIQUES

Afin d'éviter les risques de blessures ou d'accident, installer l'équipement hors de portée des enfants et de toute personne non habilitée à manipuler l'équipement.

S'assurer que le local technique dans lequel l'équipement doit être installé est en conformité avec les normes en vigueur dans le pays d'installation au moment de la mise en service de l'équipement. En cas de doute, contacter un électricien qualifié. L'installation de l'équipement doit également être réalisée par une personne habilitée et qualifiée conformément aux normes électriques en vigueur dans le pays d'installation au jour de l'installation. L'installation doit également être conforme en tous points aux spécifications techniques données dans les différentes notices ainsi que dans tout autre document fourni avec l'équipement.

Les câbles électriques de l'équipement doivent être protégés contre toute détérioration accidentelle. Un câble endommagé doit être immédiatement remplacé exclusivement par un câble identique à l'original. Ne jamais couper ou rallonger les câbles électriques.

Seule une personne habilitée et qualifiée est en mesure d'intervenir sur l'équipement, en cas de panne ou pour assurer la maintenance.

Couper impérativement l'alimentation électrique avant toute intervention technique sur l'équipement.

Ne pas modifier l'équipement. Toute modification de l'équipement peut entraîner des risques sur les personnes ainsi que sur l'environnement, et entraîner également une détérioration de l'équipement.



Ces consignes ne sont pas exhaustives. Celles-ci rappellent les risques les plus communs rencontrés lors de la manipulation de l'équipement. La prudence et le bon sens doivent accompagner toute manipulation de l'équipement.

3. PRECAUTIONS PREALABLES A L'INSTALLATION



Avant de procéder à l'installation de l'équipement, suivre impérativement les instructions suivantes :

- La capacité de traitement de l'équipement doit être adaptée au volume du bassin à traiter, à la fréquentation du bassin, à la présence d'autres équipements (débordement, miroir d'eau, toboggan, etc.), ainsi qu'aux conditions climatiques du lieu d'installation.
- Utiliser de l'eau provenant du réseau d'alimentation urbain. Proscrire toute eau d'origine naturelle (pluie, ruissellement, plan d'eau, forage), sous risque de détérioration prématurée de la cellule d'électrolyse.
- Proscrire tout anti-algues comprenant du cuivre ou autres métaux, sous risque de détérioration prématurée de la cellule d'électrolyse.
- Vérifier l'état et le bon fonctionnement de la pompe de filtration et du filtre. Vérifier également le débit de la pompe de filtration, la capacité du filtre, et le diamètre extérieur des canalisations.
- L'équipement doit être installé dans un local fermé, sec, suffisamment ventilé, à l'abri des éclaboussures, des projections d'eau et des rayonnements UV. La température ambiante à l'intérieur de ce local ne doit pas excéder 40°C.
 - Si ce local est situé dans un pays au climat chaud et humide, celui-ci doit impérativement être climatisé.
 - Si ce local est situé dans un pays au climat tempéré, celui-ci doit impérativement être équipé d'une ventilation forcée.
- Déterminer un emplacement précis pour installer chaque élément de l'équipement, en tenant compte de son encombrement et de la longueur des câbles électriques. Prévoir également un espace supplémentaire autour de l'installation, afin de faciliter les interventions de maintenance.
- Le bidon de correcteur pH doit être suffisamment éloigné de tout appareillage électrique et de tout autre produit chimique. Le non-respect de cette consigne entraînera une oxydation anormale des pièces métalliques, pouvant aller jusqu'à la défaillance complète de l'équipement.
- Respecter scrupuleusement la position des différents éléments les uns par rapport aux autres, telle qu'elle est indiquée dans les documents fournis avec l'équipement.

La cellule et le porte-accessoires doivent être installés à l'horizontale, et après tout autre appareil de traitement, de nettoyage ou de chauffage (juste avant le refoulement dans le bassin).

Toutes les sondes doivent être installées à la verticale.

Si des contraintes liées au circuit de filtration obligent à effectuer une installation différente de celle décrite dans la notice d'installation rapide, faire valider cette installation par un professionnel.

Tout montage d'un quelconque élément en by-pass est formellement proscrit. Cette consigne s'applique particulièrement à la cellule (risque de destruction de la cellule si les vannes sont fermées alors que la cellule est alimentée).
- Il est impératif de maintenir un débit d'eau suffisant dans la cellule lorsque celle-ci est alimentée. Si la pompe de filtration est à débit variable, installer obligatoirement un capteur de débit, de façon à ce que l'électrolyse s'arrête automatiquement lorsque le débit est insuffisant. Le capteur de débit doit être installé juste avant la cellule.
- La pression de l'eau dans la cellule ne doit pas être supérieure à 3 bar. Tous les éléments hydrauliques de l'installation doivent supporter la pression d'eau susceptible de se produire en usage normal. Aucune partie ne doit présenter de fuites, y compris les canalisations.
- Le débit d'eau dans la chambre de mesure ne doit pas être supérieur à 80 L/h. Prévoir si nécessaire un emplacement supplémentaire pour installer le matériel adéquat à cet effet.

4. CONFORMITE CE

Cet équipement est conforme à la législation de l'Union Européenne, suivant les détails ci-dessous.

Compatibilité électromagnétique (CEM) :

Directive 2004/108/CE (jusqu'au 19 avril 2016) et Directive 2014/30/UE (à partir du 20 avril 2016).

Basse tension (BT) :

Directive 2006/95/CE (jusqu'au 19 avril 2016) et Directive 2014/35/UE (à partir du 20 avril 2016), incluant les normes CEI 60335-1 (décembre 2013) et CEI 60335-2-60 (septembre 2008).

5. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT


La protection de l'environnement est essentielle. Le constructeur de cet équipement y contribue avec engagement. Cet équipement est fabriqué avec des matériaux et composants de haute qualité, respectueux de l'environnement, réutilisables et recyclables. Toutefois, malgré ces efforts, différentes parties de cet équipement ne sont pas biodégradables.

6. MISE AU REBUT

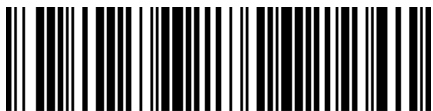
Respecter les réglementations nationales et locales.

Cet équipement est soumis à la **Directive relative aux déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)**, applicable au sein de l'Union Européenne. La **DEEE** a pour but de réduire et valoriser ces déchets, éviter la dangerosité de leurs composants et encourager la réutilisation ou le recyclage de certains produits.



Le symbole  , issu de la **DEEE** et apposé sur cet équipement, implique les consignes suivantes :

- **Ne pas mettre l'équipement à l'abandon dans la nature.**
- **Ne pas jeter l'équipement avec les déchets ordinaires.**
- **Déposer l'équipement dans un point de collecte de déchets adéquat et agréé, ou remettre l'équipement au vendeur de l'équipement.**



PAPI004147 M